

Financement, PIA et GPI, IRT, pôles : les annonces d'E. Philippe à Metz sur la politique d'innovation

Metz - Publié le jeudi 21 juin 2018 à 19 h 28 - Actualité n° 123171

Création du fonds French tech seed, pour le préamorçage, doté de 400 M€ et géré par Bpifrance, fusion du [FUI](#) et du [PSPC](#) et création d'un comité de surveillance du [PIA](#) et du [GPI](#) : telles sont quelques-unes des annonces faites par Édouard Philippe, Premier ministre, concernant la politique de l'innovation du gouvernement, le 21/06/2018. Il s'exprime dans les locaux [IRT M2P](#), à Metz, une des structures mises en place dans le cadre du PIA.

Concernant les fonds :

- French tech seed aura pour rôle de « soutenir les levées de fonds des start-up technologiques issues des laboratoires, des incubateurs ou des [Satt](#) », précise le [SGPI](#).
- Le fonds issu de la fusion du [FUI](#) et du [PSPC](#), doit être mis en oeuvre « pour début 2019 », indique le ministère de l'économie et des finances à News Tank, le même jour. Il comportera un volet national et des volets régionaux et sera doté de 400 M€ pour la période 2019-2020. « Les pôles [de compétitivité] auront un accès privilégié, mais pas unique à ce fonds », souligne Édouard Philippe.

Pour ce qui est du Fonds pour l'innovation et l'industrie, le Premier ministre annonce que le Conseil de l'innovation qui le gouvernera sera composé de « représentants du monde de la recherche, de l'entreprise, de l'accompagnement des start-up et de l'investissement ». Il se réunira pour la première fois le 19/07/2018, date à laquelle il détaillera sa feuille de route et les premiers grands défis du [FII](#), apprend News Tank.

Édouard Philippe installe également un comité de surveillance du PIA et du GPI lors de sa visite. Il lui confie la mission de veiller à ce que « le Parlement soit toujours informé de ce que nous faisons », à ce que l'argent de ces programmes soit investi et à ce que soient faits de « bons choix d'investissement ». Il procédera notamment « dès cette année » à « une évaluation globale du PIA ».

Enfin, le Premier ministre décrit ses attentes pour différents dispositifs de valorisation et d'innovation. Il annonce un rapprochement éventuel des IRT et des [ITE](#), tous deux issus du PIA. Pour les IRT, il souligne la volonté du gouvernement d'aller vers des modèles pérennes, avec comme objectif que « le financement récurrent de l'État puisse avoir vocation à couvrir au maximum un tiers de leurs dépenses ». « Cela implique évidemment que les partenaires

privés apportent chaque année une contribution minimale », souligne-t-il.

Concernant les pôles de compétitivité, Édouard Philippe précise que la phase 4 du programme sera lancée début 2019, « l'occasion pour les pôles de monter en gamme, de passer, lorsque c'est nécessaire, à une taille critique, d'organiser des coopérations avec d'autres entreprises, d'autres pôles européens, d'aller chercher ensemble des crédits européens ».

News Tank publie des extraits du discours d'Édouard Philippe.

Fonds French tech seed pour le financement des start-up issues de la recherche

« L'industrie du capital risque en France s'est beaucoup développée. Et c'est positif. Mais cette industrie ne couvre pas tous les besoins.

Vous avez certainement tous en tête des exemples de pépites issues de la recherche qui n'ont pas pu accéder à ces moyens issus du capital risque :

- soit parce qu'elles sollicitent des tickets d'investissement qui sont trop petits ;
- soit parce qu'elles représentent un risque qui est jugé trop élevé ;
- soit parce qu'elles n'ont pas accès presque culturellement à ces acteurs.

Investir pendant cette phase cruciale de préamorçage, très en amont et où le risque est encore très élevé. Nous allons donc créer un fonds Tech seed, doté de 400 M€ et géré par Bpifrance pour investir directement aux côtés d'investisseurs privés, c'est fondamental, dans les start-up. L'idée est d'investir pendant cette phase cruciale de préamorçage que je décrivais, qui se situe très en amont et où le risque est encore très élevé.

Grâce à ce fonds la France va se doter d'un outil capable de financer le préamorçage à grande échelle. »

Le comité de surveillance du PIA et du GPI

« La confiance n'exclut pas le contrôle, et peut-être encore moins le self-contrôle. Aussi, pour que nous puissions nous assurer que ce GPI demeure fidèle à sa finalité première, j'ai installé ce matin un comité de surveillance (...).



La confiance n'exclut pas le contrôle

Votre rôle, (...) c'est plutôt de veiller que de surveiller ; de veiller :

- D'abord à faire en sorte que le Parlement soit toujours et systématiquement informé de ce que nous faisons. Il y a beaucoup de parlementaires dans ce comité de surveillance, c'est indispensable.
- Ensuite, veiller à ce que cet argent considérable, investi par la nation, serve à investir et pas à boucler les fins de mois.
- Que vous puissiez nous dire ce qui fonctionne très bien et ce qui fonctionne moins bien, là où l'argent public serait très utile et là où il serait moins bien employé.

- A faire de bons choix d'investissement. (...)

« Examiner l'acquis du
PIA avec fierté mais
avec exigence »

Il y a (...) un acquis du PIA, au moins autant culturel qu'organisationnel, qu'il faut faire fructifier, et pour le faire fructifier il faut l'évaluer. Nous allons dès cette année procéder à l'évaluation globale du PIA, qui va fêter ses dix ans. Je recommande vivement aux membres du comité de surveillance que vous examiniez cet acquis avec fierté mais avec exigence.

Fierté parce que vraiment il y a eu du bon travail, mais exigence parce qu'on ne peut pas simplement se satisfaire qu'il y ait eu du bon travail, il faut qu'on sache ce qui est le plus utile. »

Membres du comité de surveillance

Financement, PIA et GPI, IRT, pôles : les annonces d'E. Philippe à Metz sur la politique ...

1/4

Personnalités qualifiées

- Patricia Barbizet, présidente du comité, présidente de Temaris 8 associés ;
- Florence Allouche-Ghrenassia, présidente de SparingVision ;
- Sandra Lagumina, DG asset management du fonds d'investissement Meridian ;
- Guillaume Richard, président fondateur du groupe Oui Care ;
- Marie-Noëlle Semeria, directrice R&D du groupe Total ;
- Ronan Stephan, directeur scientifique du groupe Plastic Omnium ;
- Henrik Enderlein, directeur de l'institut Jacques Delors ;
- Jean-Marc Rapp, président du jury I-dex.

Financement, PIA et GPI, IRT, pôles : les annonces d'E. Philippe à Metz sur la politique ...

2/4

Désignés par le président de l'Assemblée nationale

- Olivia Grégoire, députée LREM ;
- Isabelle Florennes, députée Modem ;
- Martial Saddier, député LR ;
- Laurent Saint-Martin, député LREM.

Financement, PIA et GPI, IRT, pôles : les annonces d'E. Philippe à Metz sur la politique ...

3/4

Désignés par le président du Sénat

- Bernard Lalande, sénateur du groupe socialiste et républicain ;
- Sonia de La Provôté, sénatrice de l'Union centriste ;
- Alain Chatillon, sénateur LR ;
- Fabienne Keller, sénatrice LR.

Financement, PIA et GPI, IRT, pôles : les annonces d'E. Philippe à Metz sur la politique ...

4/4

Régions de France

- Alain Rousset, président de la région Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil de l'innovation

« Pour une bonne politique d'innovation, il faut (...) une gouvernance, ensuite, qui doit être la plus transversale possible. D'où la mise en place (...) d'un conseil pour l'innovation, qui sera présidé par le ministre de l'économie et des finances et la ministre de l'Esri, avec l'appui du SGPI.

Ce conseil, qui se réunira pour la première fois le 19/07 prochain, comprendra des représentants du monde de la recherche, de l'entreprise, de l'accompagnement des start-up et de l'investissement.

Il aura deux missions principales :

- garantir la cohérence, la simplification et l'articulation des différents instruments de la politique de l'innovation ;
- définir les priorités d'investissement du fonds pour l'innovation, avec au fond deux grandes priorités :
 - le financement du plan deep tech (...), qui aura pour objet de soutenir les entreprises innovantes issues de la recherche de pointe ;
 - l'identification puis le financement de grands défis technologiques, des défis qui doivent présenter un bénéfice sociétal, c'est-à-dire apporter des solutions très concrètes dans des domaines comme la santé, la mobilité, la sécurité, le changement climatique, la réduction des inégalités... (...)

Pour identifier ces défis, nous allons lancer un processus de concertation entre les acteurs de la recherche et de l'industrie. Notre objectif est de lancer entre trois et cinq grands défis par an, financés chacun jusqu'à hauteur de 50 M€. On pose une question, on pose un défi, et on voit comment on arrive à trouver une solution fondée sur la technologie. »

« Entre 3 et 5 grands défis par an, financés chacun jusqu'à hauteur de 50 M€

Membres du Conseil de l'innovation

Ministères :

- Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, co-président du conseil ;
- Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, co-présidente du conseil ;
- Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire ;
- Florence Parly, ministre des armées ;
- Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics ;
- Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat auprès du PM chargé du numérique.

SGPI : Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement.

Opérateurs :

- Thierry Damerval, P-DG de l'ANR ;
- Nicolas Dufourcq, P-DG de Bpifrance.

Personnalités qualifiées :

- Isabelle de Crémoux, présidente du directoire de Seventure partners ;
- Marie Meynardier, chercheuse, DG d'EOS Imaging ;
- Eric Carreel, fondateur de la start-up Withings ;
- Benoît Potier, P-DG d'Air Liquide ;
- Isabelle Ryl, DG déléguée aux transferts et aux partenariats industriels par intérim à Inria ;
- Jean-Michel Dalle, DG d'Agoranov.

Vers une « montée en gamme » des pôles de compétitivité

« Les pôles ont beaucoup progressé depuis leur lancement en 2004. Ils sont maintenant des acteurs connus, identifiés, souvent légitimes, souvent efficaces. Certains sont prêts à partir à la conquête de l'Europe, et tout cela en seulement 14 ans. (...) »

« Passer, lorsque c'est nécessaire, à une taille critique »

Nous devons là encore aller plus loin. C'est la raison pour laquelle nous allons engager la phase 4 des pôles de compétitivité. Elle s'ouvrira en 2019. Nous en préparons le cahier des charges avec les régions, avec un haut niveau d'exigence

parce que ce doit être l'occasion pour les pôles de monter en gamme, de passer, lorsque c'est nécessaire, à une taille critique, d'organiser des coopérations avec d'autres entreprises, d'autres pôles européens, d'aller chercher ensemble des crédits européens (...).

Dans le cadre de cet appel, nous encouragerons certains pôles à fusionner, à se rapprocher, à bâtir des synergies avec d'autres structures. Il faudra aussi que nous tenions compte de la nouvelle carte des régions, non pas par souci de caler

« Nous encouragerons certains pôles à fusionner »

les pôles sur les régions, mais pour faire en sorte que dans leur gouvernance, dans leur développement, dans leur projection nous soyons bien certains de faire en sorte que les conjugaisons nécessaires avec les acteurs administratifs se fassent dans de bonnes conditions.

Et en échange de ces exigences, nous garantirons aux pôles qui auront franchi la barre une visibilité sur leur financement en fonction de leurs performances.

C'est pourquoi nous allons fusionner plusieurs sources pour constituer une enveloppe unique au sein du PIA qui mobilisera près de 400 M€ pour la période 2019-2020, et les pôles auront un accès privilégié mais pas unique à ce fonds. »

Rapprochement éventuel des IRT et des ITE

« On peut aller plus loin et simplifier davantage le fonctionnement.

- On peut d'abord probablement rapprocher les IRT et les ITE pour harmoniser leurs règles de fonctionnement et gagner en visibilité, notamment à l'international.
- On doit pouvoir aussi déverrouiller un certain nombre de règles de fonctionnement qui leur sont applicables, je pense notamment à celle relative à la mise à disposition des chercheurs. L'objectif est de faire en sorte que les acteurs du territoire puissent avoir la main.
- On doit pouvoir aussi anticiper leur évolution vers des modèles pérennes, adaptés à chaque écosystème. (...)

 *Anticiper leur
évolution vers des
modèles pérennes*

et se fixer des objectifs.

Je voudrais m'assurer que partout on a cette logique, ce souci cette préoccupation de l'après et de l'après durable plus que de l'après subventionné. Et si on veut penser l'après, il faut qu'on puisse donner des règles claires, une visibilité suffisante

Par exemple, le fait que le financement récurrent de l'Etat puisse avoir vocation à couvrir au maximum un tiers de leurs dépenses. (...) Cela implique évidemment que les partenaires privés apportent chaque année une contribution minimale. Cela impose aussi de trouver l'utilisation, le modèle économique de ce qui est fait ici, la 'rentabilité' de la recherche, de l'innovation et des procédures qui sont inventées. »

Édouard Philippe



Date de naissance : 28/11/1970

Parcours	Depuis	Jusqu'à
République Française Premier ministre	Mai 2017	Au- jourd'hui
Seine-Maritime Député	2012	Mai 2017
Communauté de l'agglomération havraise Président	Décembre 2010	Mai 2017
Mairie du Havre Maire	Octobre 2010	Mai 2017
Conseil départemental de la Seine-Maritime Conseiller général dans le canton du Havre-5	2008	Mai 2017
Seine-Maritime Suppléant de Jean-Yves Besselat	2007	2012
Mairie du Havre Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, du Grand Paris et du dévelop- pement portuaire	2009	2010
Areva Directeur des affaires publiques	2007	2010
Mairie du Havre Adjoint au maire, chargé du développement économique et portuaire, de l'emploi, de la formation, de l'enseignement supérieur et des relations internationales	2008	2009
Cabinet Debevoise & Plimpton LLP Avocat	2004	2008
Conseil régional de Haute-Normandie Conseiller régional	2004	2008
Mairie du Havre Adjoint au maire chargé des affaires juridiques.	2001	2008
UMP Directeur général des services	2002	2004
Établissement & diplôme	Année(s)	
Sciences Po Paris Diplômé		
Ecole Nationale d'Administration Diplômé (promotion Marc Bloch)	1995	1997

Fiche n° 17900, créée le 06/06/16 à 17:04 - MàJ le 31/08/17 à 17:44

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »